



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53

contact@mairie-villabe.fr

www.villabe.fr

Villabé, le 18/02/2013

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 02 2013**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

M. ACHIEPI (Départ 20h56 et donne procuration à Mme MALLET),
M. AUGUSTE, Mme BERGLAS, M. BOULY, Mme CAILLERET,
M.CHICOINE, Mme DA SILVA NOGUEIRA (Départ 20h30), M. DOUET,
M. DUBOZ, M. FORLIVESI, Mme FRIMAN, M. GRANGER,
Mme IUGHETTI, M. LAFON, Mme MALLET, Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL, M.ROUZIC, M.SEASTIAN, Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme MAGGINI donne procuration à Mme ROSSIGNOL,
M. BERTAUX donne procuration à Mme WIRTH,
Mme BOUITIER donne procuration à Mme CAILLERET,
Mme CHAGNEAU donne procuration M.SEASTIAN,
M. DIRAT donne procuration à M.ROUZIC.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : M.BRUN, M.FAURE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAILLERET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h05.

M. LAFON, premier Maire adjoint, prend la parole en l'absence motivée de Mme MAGGINI et prie l'assemblée de bien vouloir excuser Madame le Maire, malade, qui ne pourra pas assister à la séance.

M. LAFON premier Maire adjoint préside la séance.

Le Conseil Municipal,

- Après en avoir délibéré,

1. A l'unanimité, 25 voix POUR dont 05 par procuration :

APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 14 décembre 2012.

2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° ST ADM 38/2012 en date du 20/12/2012 :

Il est passé avec Siidef, représentée par Mr BELVAL, gérant, sise 03 impasse Jean Jaurès – 91290 ARPAJON, un contrat pour l'entretien du « matériel incendie désenfumage » des bâtiments communaux. Le contrat est conclu pour une durée de un an renouvelable 3 fois sur la base d'un montant annuel de 1 267,74€ TTC.

Décision n° ST ADM 39/2012 en date du 21/12/2012 :

Il est passé avec EGM, représentée par Mr HORMAIN, commercial, sise 05 rue des Courrieres – 92000 NANTERRE, un contrat pour l'entretien de l'arrosage automatique du terrain du bras de fer. Il annule et remplace le contrat en cours pour augmenter le volume des prestations de maintenance. Le contrat est conclu pour une durée de un an renouvelable 2 fois sur la base d'un montant annuel de 2 938,57€ TTC.

Décision n° CULT 01/2013 en date du 25/01/2013 :

Il est passé avec la Compagnie de l'Atelier de l'Orage, représentée par Hélène ROUET, en sa qualité de Présidente, sise Espace Culturel La Villa, rue Jean-Claude GUILLEMONT – 91100 VILLABÉ, un contrat de cession entre la Compagnie de L'Atelier de l'Orage et la Mairie de Villabé, pour les représentations de *La Pelle du Large* ainsi que les sensibilisations, qui auront lieu les mardi 5 et mercredi 6 février, dans le cadre du Festival Les Hivernales, à l'Espace Culturel La Villa. Le contrat est conclu sur la base de 4500,00€ HT soit 4747,50 € TTC.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Débat d'orientation budgétaire

La tenue de ce débat est fixée par la loi (Article L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) et ce dernier n'est pas sanctionné par un vote. Il fera donc l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité actant sa tenue en Conseil Municipal.

PROCEDE au débat d'orientation budgétaire.

4. Affaires administratives

A- AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU COLLEGE ROSA PARKS

A l'unanimité – 25 voix POUR dont 05 par procuration - :

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention de mise à disposition des installations sportives – gymnase et terrain sportif du Bras de Fer- au profit du collège Rosa Parks de Villabé.

**B- FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013**

A l'unanimité – 25 voix POUR dont 05 par procuration - :

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs et le personnel communal tel que cela a été exposé.

**C- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE FINANCEMENT POUR LE CONTRAT « ENFANCE ET
JEUNESSE » 2012 - 2015**

A l'unanimité – 25 voix POUR dont 05 par procuration - :

APPROUVE la nouvelle convention telle qu'elle a été présentée.

**D- PORTER À CONNAISSANCE DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2011
DU SIARCE, RIVE ET RACINE**

M.LAFON communique à l'assemblée les rapports d'activité 2011 du SIARCE, de la RIVE et de la RACINE ainsi que les comptes administratifs correspondants.

Les documents sont consultables en Mairie, pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

5. Urbanisme

**A- BILAN DE CONCERTATION MENEE LORS DE L'ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET ARRET DU PROJET DE
PLU.**

NOTE le départ de Mme DA SILVA NOGUEIRA à 20h30

NOTE le départ de M.ACHIEPI à 20h56, qui donne procuration à Mme MALLET

A la majorité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 05 par procuration – 2 CONTRE dont 01 par procuration :

APPROUVE le bilan de la concertation sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

DIT que ce bilan pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure de révision du PLU.

DECIDE d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villabé. Le projet du PLU arrêté est consultable en Mairie aux heures d'ouverture.

DECIDE de soumettre ce projet du Plan local d'Urbanisme aux avis des personnes publiques associées et des personnes consultées, puis à enquête publique.

AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour poursuivre la procédure et à signer tout document se rapportant à cette.

AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour poursuivre la procédure et à signer tout document se rapportant à cette décision.

B- ACQUISITION DU TERRAIN DE L'ANCIENNE GARE DE VILLABE

A l'unanimité – 24 voix POUR dont 06 par procuration - :

APPROUVE l'acquisition du terrain de l'ancienne gare au prix de 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros).

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint au Maire
M. Jean-Marie LAFON

Le secrétaire de séance
Yveline CAILLERET